



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 21 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 05
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 15 décembre 2022
Date de publication : 28 décembre 2022

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane
CHAMPANHET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, M. Daniel
GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, M. Alexandre
DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques
PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme
Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle
DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme
Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE, Mme Justine GRUET, M. Hervé PRAT, M. Nicolas GOMET,
M. Ako HAMDAOUI, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER,
Mme Nadine HERRMANN

Référence

22.21.12.116

Commission

Fonctionnement de
l'Institution

Objet

Évolution de la structure
financière de la SPL Grand
Dole Développement 39 -
Avenants aux divers contrats

Secrétaire de séance

Nicolas GOMET

Rapporteur

Daniel GERMOND

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Maryline MIRAT à Mme Isabelle MANGIN
M. Patrice CERNELA à M. Jean-Pascal FICHÈRE
Mme Laetitia JARROT-MERMET à M. Hervé PRAT
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER

Conseillers-ères absents-es non représentés :

Mme Nathalie JEANNET (DCM 22.21.12.122-123-124) ; Mme Catherine
NONNOTTE-BOUTON (DCM 22.21.12.127-128-129) ; Mme Isabelle
DELAINE (DCM 22.21.12.139-140)

Lors du Conseil d'Administration du 6 décembre 2022 de la SPL Grand Dole Développement 39, il a été approuvé une évolution de la structure financière de la société.

En effet, actuellement la SPL est structurée de la façon suivante :

Au plan de la structure (société) :

- Produits : rémunérations contractuelles issues des opérations,
- Charges : Frais généraux (expert-comptable, CAC, frais de tenue de compte, administration, charges de gestion de projet et de gestion locative de Sedia).

Au plan des opérations :

- Recettes + financement : subventions éventuelles, affectation de fonds propres, emprunts, rémunérations perçues des collectivités ou de l'opération,
- Dépenses : toutes dépenses liées à l'opération + la rémunération contractuelle de la structure.

Dans ce schéma, la rémunération contractuelle de la SPL est à la fois une dépense sur l'opération confiée et un produit pour la structure. Les charges de la SEM Sedia gestionnaire de la Société sont imputés au plan de la structure.

L'intérêt de cette structuration est d'avoir une vision consolidée de l'activité de la société, puisqu'apparaissent dans la structure les rémunérations contractuelles et les charges de gestion de projet. Pour que cette solution soit viable, il faut cependant que les rémunérations contractuelles soient suffisantes pour supporter à la fois les charges de structure et les charges de gestion de projet.

Ainsi, la proposition d'évolution consiste à faire glisser progressivement les charges de gestion de projet et de gestion locative de Sedia directement dans les opérations, afin de laisser dans la structure uniquement ce qui relève des frais généraux de la Société.

De fait, il convient que la rémunération contractuelle soit modifiée comme suit :

- Une rémunération de 5% des loyers perçus avec un plancher annuel de 1 500 € par opération,
- Pour les acquisitions, travaux et cessions : 3% du montant HT des travaux, avec un plancher de 1 500 € par opération,
- Pour la rénovation des groupes scolaires : 1,5% du montant contractuel des travaux.

Afin de pouvoir modifier cette structuration financière, les opérations en cours doivent faire l'objet d'un avenant.

Concernant la Ville de Dole, il convient de modifier les contrats suivants :

- Concession de services « 25 Grande Rue » ;
- Concession de travaux pour la réhabilitation/extension de la cuisine centrale de Dole ;
- Concession de travaux pour la réhabilitation du bâtiment d'accueil provisoire type démontable pour une halte-garderie à Dole ;
- Concession de services pour l'exploitation d'un bien immobilier situé 9 rue Sombardier et 14 avenue Jacques Duhamel ;
- Concession de services « Cœur de ville de Dole » ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 16 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les projets d'avenants ci-annexés, aux différentes concessions avec la SPL Grand Dole Développement 39,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants ainsi que tout document y afférent.

Fait à Dole, le 21 décembre 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- SPL Grand Dole Développement 39

Jean-Baptiste GAGNEUX

